

# Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER  
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)  
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS  
SERA L'ŒUVRE  
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)..... 40 fr.  
Abonnement de soutien ..... 100 fr.  
Le Numéro ..... 4 fr.

## EN TROIS MOIS LE COMITÉ NATIONAL DE GRÈVE DES P.T.T. et la C.G.T.

Hausse du coût de la vie :

**43 %**

Le 30 mai, à quelques jours des élections, Benoit Frachon avouait dans *L'Humanité* la faillite de la politique du blocage des salaires et du prétendu blocage des prix. « Le coût de la vie, déclarait-il en substance, s'est élevé en un an de 82 %, les salaires sont restés bloqués, mais les bénéfices patronaux se sont considérablement accrus. Il faut débloquer les salaires. »

Chaque syndiqué poussa un vif soupir de soulagement. Enfin, on en a fini avec la mauvaise politique syndicale du « Produire d'abord, revendiquer ensuite ». En haut, on va s'occuper de notre pouvoir d'achat qui baisse chaque jour.

Après deux mois de discussions autour d'un tapis vert où représentants de la C.G.T., des patrons et du gouvernement discutèrent du taux d'augmentation, on arriva à un pénible accord sur un taux d'augmentation de 25 % sur la base du salaire moyen départemental, ce qui fait un taux effectif de 18 à 20 %.

Mais, entre temps, officiellement, le coût de la vie s'est élevé :

- de 11 % du 31 mai au 30 juin ;
- de 6 % du 30 juin au 31 juillet ;
- de 26 % du 31 juillet au 31 août.

Ainsi, le patronat, qui a lâché d'une main 18 %, en a repris d'une autre 43 %.

Et les leaders de la C.G.T. nous expliqueront que l'échelle mobile des salaires en rapport avec le coût de la vie constitue une revendication démagogique !

Ainsi, l'expérience vivante démontre que, sans une lutte acharnée contre un patronat rapace, soutenu par le gouvernement, il n'y a que misère.

Mais des couches de plus en plus larges commencent à se libérer de la tutelle bureaucratique d'une direction confédérale qui ne prêche que « l'ordre » dans les usines, « l'ordre » qui, dans le système patronal, ne signifie que surexploitation des masses. « Le Monde », journal de la grande bourgeoisie, a fort raison de se montrer angoissé de l'état d'esprit qui règne dans les entreprises. Les ouvriers, les employés, les fonctionnaires en ont assez, et pour défendre leur niveau de vie, ils s'engagent déjà dans la voie de l'action directe, voie ouverte si magnifiquement par les postiers. Grèves dans le Textile à Estaires, dans la métallurgie parisienne, chez Rateau, dans la Fédération des Finances, chez les cheminots de Dijon, dans le Bâtiment à Châlons-sur-Marne.

Tous ces mouvements ont payé ! Les patrons, l'administration et le gouvernement ont dû céder devant la combativité des grévistes. Ainsi, la démonstration est faite que la « grève, loin d'être l'arme des trusts », comme le proclamait Duguet, de la Fédération des Mineurs, au Congrès confédéral, reste l'arme de classe des ouvriers pour la défense de leurs conditions de vie. Aujourd'hui, il faut encore aller plus loin dans cette voie. Seule une action généralisée des masses laborieuses permettra de résoudre les problèmes des salaires et des prix dans le sens de leurs intérêts.

Non seulement les masses laborieuses feront leur mot d'ordre du minimum vital, de l'échelle mobile et du contrôle ouvrier sur les prix, mais elles comprennent qu'il faudra combattre pour les imposer au patronat et au gouvernement à son service. Le « F. O. » se fera l'écho de ce combat !

## SOUSCRIVEZ pour le soutien du F.O.

Camarade,

Vous connaissez « Front ouvrier », organe du syndicalisme révolutionnaire qui mène le combat pour que la C.G.T. devienne l'organisation de lutte de tous les travailleurs. Déjà son action s'est fait sentir dans les assises syndicales et les luttes ouvrières.

C'est notre camarade Vallère qui a défendu au congrès confédéral le syndicalisme lutte de classes.

Ce sont nos camarades Bar-

din et Chenna qui ont été des animateurs de premier plan dans la grève des postiers.

C'est notre camarade Alline qui, au congrès du syndicat des métaux de la R.P., a défendu le minimum vital, l'échelle mobile, le contrôle ouvrier face à la direction de collaboration de classe.

Il faut que « Front ouvrier » progresse. Il faut souscrire pour que chaque quinzaine sorte régulièrement le journal du syndicalisme d'action.

Front Ouvrier a consacré un numéro spécial sur notre action revendicative et syndicale et nous l'en remercions. Du point de vue revendicatif, la grève a abouti à un succès incontestable, mais partiel. De nombreuses catégories du personnel des P.T.T. ne sont pas satisfaites. L'action revendicative se poursuit en leur faveur.

Depuis la rédaction du numéro spécial de *Front Ouvrier*, le problème syndical a évolué. Où en sommes-nous ?

Aussitôt la signature des premiers décrets, le C.N.G. convoquait un Congrès qui s'est tenu les 16 et 17 août, à Montrouge. Double objectif : dresser un cahier de revendications professionnelles immédiates et déterminer notre attitude vis-à-vis de la C.G.T. et du Bureau de la Fédération Postale. Sur le premier point, le travail du Congrès de Montrouge a été fructueux, bien que limité. Quant au problème de l'unité syndicale à sauvegarder malgré les agissements des actuels dirigeants de la Fédération, il a provoqué une discussion animée, parfois vive.

Quelques camarades ont exposé que la lutte pour l'unité syndicale se confondait avec la lutte pour une orientation conforme aux intérêts des travailleurs des P.T.T. et de la classe ouvrière tout entière. A aucun moment, il ne peut s'agir d'une lutte de clans ou de personnes avides de places de permanents. Et nous avons précisé qu'à aucun moment également l'unité syndicale, au sein de la C.G.T., ne devait être mise en cause par le C.N.G. Après l'action, et quels qu'aient été le caractère d'hostilité et l'activité du Bureau fédéral, une collaboration, au sein de la même organisation syndicale, la Fédération Postale, avec les camarades qui se sont manifestés politiquement et physiquement contre la grève, est nécessaire. En effet, c'est l'attitude antigréviste du Bureau fédéral qui a déterminé la leur contre l'action revendicative de l'ensemble des postiers, toutes tendances unies à la base. Le problème de l'unité syndicale est ainsi posé, mais non résolu encore par la faute des dirigeants fédéraux.

Mais le Congrès de Montrouge a posé des conditions préalables à la tenue d'un Congrès national extraordinaire de la Fédération. La plus importante est une manifestation profonde d'attachement à la démocratie, laquelle suppose non seulement des dispositions d'organisation, mais aussi l'instauration d'un régime de fraternité entre syndiqués. Ceux-ci veulent une maison syndicale où il fait bon vivre entre camarades de toutes opinions.

**Dispositions démocratiques.** — Nous voulons que les organismes syndicaux responsables, locaux, départementaux, soient renouvelés de suite au suffrage universel secret. C'est la volonté d'une grande majorité de postiers syndiqués.

**Pourquoi le suffrage universel ?** — Dans les P.T.T., nous travaillons vingt-quatre heures sur vingt-quatre et dans les départements le personnel est dispersé. Pratiquement, il n'est pas possible, à aucun moment de la journée, de réunir des assemblées générales où tous les syndiqués puissent assister. Une partie d'entre eux travaillent ou bien leur éloignement est tel en province que leur venue aux assemblées qui se tiennent aux chefs-lieux des départements ou dans les gros centres ne peut se faire.

**Renouvellement immédiat des organismes syndicaux avant le Congrès ?** — Cette exigence ne peut être rejetée valablement. L'ampleur de notre mouvement justifie ce renouvellement. Il serait paradoxal que le Congrès de la Fédération soit préparé localement et départementalement par des militants qui n'ont plus la confiance des syndiqués.

Le lendemain de Montrouge, le C.N.G. saisissait une seconde fois

le Bureau confédéral et le Bureau de la Fédération Postale.

Le premier cité a fait connaître par voie de presse qu'il ne pouvait prendre en considération que les désirs exprimés par des organismes statutaires de la Fédération Postale. Dont acte pour cette attitude « courageuse ».

Le second décidait de demander au Conseil national fédéral d'admettre la convocation d'un Congrès national extraordinaire. Ce Conseil national s'est tenu les 22, 23 et 24 août. Effectivement, un Congrès est prévu pour décembre, dit-on. On n'est pas pressé, à la direction fédérale, dont la tactique est de gagner le plus possible de temps.

Cependant, le Conseil national n'a pas examiné le problème du suffrage universel. Il s'est contenté d'assurer la corporation que toutes dispositions seront prises pour que la démocratie soit respectée dans les assemblées générales qui restent seules souveraines, contre toute logique. Une tribune libre est accordée dans la presse fédérale, avec interdiction d'attaquer la politique de la C.G.T. Drôle de tribune libre !

Enfin, le Conseil national adjoint très libéralement à la C.E. fédérale et au Bureau quatre camarades des syndicats de province, précédemment minoritaires. D'abord, pourquoi aucun militant parisien de l'ex-minorité ? Et puis, pourquoi Bureau fédéral et C.N.G. ne constitueraient-ils pas une commission paritaire chargée de la préparation du Congrès ?

Conclusion immédiate : prenons acte du recul effectué par le Bureau fédéral.

Le Comité national de grève reste en place jusqu'au Congrès et développe son action. Mardi 27 août, à la salle Wagram, plus de 3.000 postiers parisiens approuvaient d'enthousiasme le C.N.G. De partout parviennent des manifestations de sympathie.

Et maintenant, le C.N.G., fort de son action et de son autorité de fait, organise parmi les syndiqués d'avant le 30 juillet et d'après (ceux de la grève, et ils sont nombreux), un référendum sur la question du suffrage universel.

J. BARDIN, du C.N.G.  
(Suite en page 2.)

## VERS LA GRÈVE GÉNÉRALE DES FONCTIONNAIRES ?

### Solidarité avec les grévistes

Au moment où je rédige cet article, la position des dirigeants syndicaux et celle du gouvernement sont précises : la grève générale a été repoussée à la C.E. de l'U.G.F.F. par 144 mandats contre 58, le gouvernement par deux fois a refusé catégoriquement toute augmentation aux fonctionnaires autres que les enseignants et les magistrats. Il reste cependant une inconnue : la force de contagion du mouvement de grève déclenché par la Fédération des Finances. Or, le succès des revendications des financiers et des revendications de tous les fonctionnaires dépend de l'élargissement de la grève, qui permettra que se reconstitue, dans la lutte, le front fédéral des fonctionnaires. C'est pourquoi les Amis de « F.O. », non seulement assurent les grévistes de leur solidarité, mais s'emploient aussi à ce que leurs corporations se joignent à l'action.

**L'inaction de la bureaucratie U.G.F.F. a divisé les fonctionnaires**

Quiconque n'a pas suivi de près la vie syndicale des fédérations de fonctionnaires, ne peut comprendre le départ dans la lutte en ordre dispersé ; il est tenté (et *L'Humanité* l'y invite) d'expliquer la grève par des jalousies de catégories. En effet, la Fédération des Finances n'a posé de revendication qu'après la promesse gouvernementale de versement d'un acompte sur reclassement aux enseignants et aux magistrats. Cependant, le mécontentement des fonctionnaires des Finances (comme celui de tous les fonctionnaires) a sa source dans l'insuffisance des traitements, la disparité toujours croissante entre ceux-ci et le coût de la vie. Après le succès des postiers, les promesses faites aux enseignants et obtenues sous la menace de la grève ont été le stimulant qui a décidé ces agents de l'Etat à passer à l'action directe. C'est l'absence de lutte générale pour la revalorisation de la fonction publique qui a entraîné les fonctionnaires dans la voie des revendications de catégories. Le Bureau de l'U.G.F.F. (Le Leap, Pruja), au lieu de coordonner et de pousser à l'action, a freiné.

Il est, en conséquence, le responsable de la division des fonctionnaires.

**Comment la C.E. de l'U.G.F.F. se déjuge en vingt-quatre heures**

Au cours de cette semaine, les dirigeants de l'U.G.F.F. ont eu cependant la possibilité de reprendre la direction de la lutte. Devant la grève dans le Nord et l'impossibilité où se trouvaient les responsables de la Fédération des Finances de maintenir leurs troupes, le bureau de l'U.G.F.F. proposa à la C.E. de mardi, une résolution :

Affirmant l'appui de toutes les fédérations en faveur des indemnités demandées par les enseignants (2.000 fr., 3.000 fr., et 4.000 francs).

Cette résolution se terminait par : « décide de tout mettre en œuvre pour faire aboutir ces revendications avant le départ de l'Assemblée constituante. »

Que signifiait le tout ? La grève pour les uns, rien pour les autres.

Le Leap considérant que devant la menace gaulliste les fonctionnaires devaient se sacrifier sur l'autel de la démocratie, se prononça nettement contre la grève. En fait, c'est la couardise de nos responsables syndicaux qui encourage De Gaulle, c'est l'inaction syndicale qui prépare un terrain propice à la démagogie fasciste. Quant aux amis de Frachon, ils étaient bien entendu pour d'ordre. « Les grèves sont des mouvements subversifs », déclara Bouscayrol. Aussi après le refus du gouvernement d'accorder quoique ce soit aux fonctionnaires, on assista à un dégonflage complet de la direction de l'U.G.F.F. : la Fédération des Finances étant à peu près seule à vouloir appliquer les décisions votées la veille.

**Attitude illogique des représentants de la Fédération de l'Education nationale**

Nous avons eu le regret de voir s'associer aux adversaires de la grève générale les représentants de l'enseignement. Ayant la quasi-certitude de

PENNETIER.

(Suite à la page 2.)

# Le comité national de grève des P.T.T. et la C.G.T.

(Suite de la première page.)

Nous comprenons mal pourquoi le Bureau fédéral, qui déclare représenter la majorité des postiers, ne veut pas participer à la confirmation de cette majorité qu'il prétend avoir. Aurait-il des craintes quant aux résultats d'une consultation de tous les syndiqués ? C'est à croire. Il préfère se retrancher derrière les statuts, c'est plus sûr pour se maintenir en place. Mais la démocratie, où est-elle dans cette attitude fédérale ?

Malgré le Bureau fédéral, les syndiqués seront consultés. Seuls les moyens matériels et les agissements fédéraux peuvent entraver la réussite de cette entreprise éminemment démocratique.

Nul doute que les travailleurs des autres corporations n'observent et ne suivent attentivement le développement de la lutte des postiers qui déjà a rénové la grève comme arme revendicative et qui se poursuit pour rénover une organisation syndicale dans la C.G.T.

Nous ferons tout pour ne pas les décevoir. Mais il faut qu'ils nous aident dans la mesure de leurs moyens. Nous resterons dans la C.G.T. avec eux, et avec eux nous ferons passer dans la vie syndicale le programme développé dans le manifeste de la minorité du Con-

grès de la C.G.T. d'avril dernier. Vive la Fédération Postale unifiée et assainie !

Vive la Confédération Générale du Travail !

J.B.

P.S. — Depuis la rédaction de cet article, le Bureau fédéral a convoqué le 12 septembre une réunion de la C.E. Fédérale et les représentants des Fédérations départementales de la Gironde, de la Haute-Vienne, du Puy-de-Dôme et du Nord. A cette réunion, le représentant du Nord assistait, les autres départements ayant fait connaître leurs opinions par écrit.

Dans L'Humanité du 15 septembre, Planes, secrétaire fédéral à la propagande, relate à sa manière les débats de cette réunion et indique que le référendum organisé par le C.N.G. serait sujet à caution. Déjà, le Bureau fédéral essaie de jeter le doute sur les opérations du référendum dont les résultats possibles l'inquiètent énormément. Les postiers syndiqués sauront, dans leur ensemble, apprécier l'attitude des dirigeants fédéraux qui ne peuvent concevoir l'unité syndicale, non pas seulement comme un bienfait en soi, mais avant tout comme arme de lutte des travailleurs exprimant démocratiquement leurs volontés revendicatives.

## "La bataille des salaires est gagnée"

R. ARRACHARD

« Bois et Bâtiment », août 46.

Ce ne sont que cris de victoire de la part des dirigeants syndicaux de la tendance Frachon après l'obtention de la majoration de salaires de 25 %. En particulier, Arrachard est optimiste : « Victoire décisive », « bilan magnifique », « victoire certaine », « la totalité des salariés vient d'avancer vers un niveau de vie meilleur. » (Bois et Bâtiment, août 1946.)

Et Arrachard d'appeler les travailleurs à rendre grâce pour de si beaux succès à la direction « intelligente et ferme » de la C.G.T. Il n'oublie pas de rappeler la « compréhension » et « l'énergie »

du ministre du Travail. Hélas ! les faits viennent chaque jour démentir Arrachard et confirmer ce que nous disions à F.O. : seule l'échelle mobile des salaires, qui implique un contrôle ouvrier des prix, peut empêcher l'avitilissement du pouvoir d'achat des travailleurs.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des prix et des salaires au cours de ces derniers mois et indique ce que serait devenu le salaire nominal avec l'application de l'échelle mobile. Les conclusions de tout être de raison ne seront certes pas en faveur de la direction « intelligente » et « ferme » de notre C.G.T.

	Mars 1945	1 <sup>er</sup> juin 1946	1 <sup>er</sup> juill. 1946	1 <sup>er</sup> août 1946	1 <sup>er</sup> sept. 1946
Indice des prix	100	182	202	214	269
Salaire horaire légal de la manœuvre de la métallurgie	20	20	27 50	27 50	27 50
Le même salaire avec application de l'échelle mobile	20	36 40	40 40	42 80	53 80

## Vers la grève générale des Fonctionnaires ?

(Suite de la première page.)

voir aboutir leur revendication propre, ils devaient au moins rester neutres. L'égoïsme de catégorie les a fait prendre une attitude qui manque à la fois d'élégance et d'honnêteté ; oui d'honnêteté, camarades du bureau du S.N., car expliquez-nous comment vous avez pu honnêtement condamner la grève générale des fonctionnaires en arguant du climat politique alors que vous prépariez, disiez-vous dans un communiqué, la grève des examens, préside d'une grève en octobre, au cas où le gouvernement refuserait les indemnités fixées par le C.N. de la F.E.N. Je ne vois que deux explications aussi mauvaises l'une que l'autre : ou vous avez cédé à la rancune, ou vous étiez résolus à ne pas appliquer les décisions du congrès de Montreuil. Les syndicalistes de l'enseignement regretteront votre attitude contraire aux vrais intérêts des enseignants.

**Fonctionnaires !  
Groupez-vous en Comités de grève.  
Établissez une charte revendicative**

Dans l'intérêt de tous les fonctionnaires, la grève doit réussir. Elle ne le peut qu'en s'élargissant à d'autres catégories. Des comités de grève locaux départementaux, unissant les fonctionnaires des différentes administrations, doivent se constituer pour unifier la lutte. La base revendicative sur laquelle la grève s'est déclenchée ne peut alors suffire. L'extension de la lutte est conditionnée par l'établissement d'un cahier de revendications en tête desquelles doivent figurer :

— Un traitement minimum de 10.000 francs y compris pour les auxiliaires,

— octroi d'une indemnité qui ne

pourrait être inférieure à celle nécessaire pour relever les traitements inférieurs au niveau du traitement minimum.

— rapport entre les traitements et l'indice du coût de la vie maintenu automatiquement par une indemnité mobile fixée mensuellement par une commission paritaire.

L'heure est à l'action. Fonctionnaires unissez-vous dans la lutte !

P.

## ÉCOLE ÉMANCIPÉE ET FRONT OUVRIER

L'assemblée générale de la coopérative des Amis de l'École émancipée qui se tint la veille du Congrès du Syndicat national des Instituteurs, fut l'occasion d'une réunion des militants syndicalistes révolutionnaires de l'Enseignement. Tous les militants furent d'accord pour reconnaître les progrès « du syndicalisme » lutte de classes dans la Fédération de l'Enseignement, mais ils convinrent tous que leurs succès seraient sans lendemain s'il ne se créait pas, sur le plan confédéral, un courant contre la bureaucratie de notre centrale et l'enlèvement du syndicalisme dans le ministérielisme et la collaboration de classes. Aussi, décidèrent-ils d'être les animateurs d'une tendance lutte de classes groupant tous les cégétistes d'accord avec ces trois points :

Syndicalisme « lutte de classe », démocratie et indépendance syndicales. Internationalisme prolétarien.

Dans cette voie, les Amis de l'École émancipée apporteront toute leur aide à la rédaction et à la diffusion de Front Ouvrier, ainsi qu'à la création de groupes d'Amis de Front Ouvrier.

M. P.

# REVUE DE PRESSE SYNDICALE

## La conférence économique

Elle a eu lieu sous les signes multiples de la collaboration des classes, du pouvoir d'achat, de l'intérêt général, de la production, de l'esprit de la résistance, etc...

Un mauvais moment, cependant, au soir du 17 juillet, qui a fait écrire à H. Raynaud (Le Peuple, 20 juillet) :

Faisant preuve d'un égoïsme qui témoigne de la persistance dans certains milieux patronaux de cet état d'esprit qui a déjà fait tant de mal à la France, cette déclaration... et à J. Duret (même organe).

Aveuglé par son égoïsme et sa cupidité, le patronat français court actuellement à sa perte.

Mais, dans un nouveau revirement, les patrons ont fait table rase de leur « égoïsme » et de leur « cupidité ». Et finalement, tout s'est terminé pour le mieux dans cette conférence. Le Peuple (27 juillet), nous donne à ce sujet de nombreux détails. Simone Harmel, nous apprend d'abord que, pour la dernière séance (22 juillet) :

Comme à la séance d'ouverture, les délégués monteront les larges escaliers de pierre de l'Institut de coopération intellectuelle, qu'ils ont gravis si souvent pendant ces derniers quinze jours, entre une double haie de gardes municipaux en grande tenue. Ils reprisent, en face de la table en fer à cheval du gouvernement, les places qu'ils occupaient le premier jour.

De son côté, l'éditorialiste nous y apprend :  
« Que c'est dans une véritable atmosphère « d'union sacrée » que ces conclusions ont été unanimement adoptées.

Et en effet, M. Villiers, président de la délégation patronale, évoquant l'esprit fraternel qui régnait dans les bagnes nazis, s'écrie :

C'est dans cet esprit, dit M. Villiers, tourné vers la délégation ouvrière, que je vous tends fraternellement la main.

Philippe Lamour, de la C.G.A., termine ainsi son exposé à cette dernière séance de la Conférence :

La Conférence fait appel à l'union de tous les Français dans le travail et la concorde pour l'amélioration constante de la production, condition de la stabilité économique, de la paix sociale, de la renaissance de la France et de son prestige dans le monde.

Léon Jouhaux prononce un discours dans lequel nous relevons :

Je pense, pour ma part, que cette unanimité ne restera pas uniquement dans cette salle.

Qu'il sache (le gouvernement) qu'il peut compter sur l'effort de la classe ouvrière. Cet effort, nous continuerons à le fournir.

Nous sommes prêts à servir aujourd'hui comme nous avons servi hier. Nous ne demandons qu'une chose, c'est à servir non des intérêts personnels, mais l'intérêt général du pays...

Puis c'est le tour de Gaston Tessier, au nom de la C.F.T.C. :

Nous nous associons de tout cœur à ce qui a été dit sur la volonté de discipline nationale qui, par un effort de coopération, doit très vite améliorer les conditions économiques et sociales.

Et Georges Bidault, d'administrer là-dessus un large coup d'encensoir :  
Je remercie les travailleurs de ce pays et j'associe à cet hommage toutes les classes sociales de la nation au travail pour ce qu'elles ont su montrer de courage sous l'occupation et de sagesse dans les temps de détresse. Je leur demande de poursuivre leur tâche.

Le gouvernement, conclut M. Bidault, saura vous entendre. Je vous demande de comprendre ce que le gouvernement pourra faire. Vous nous avez éclairés. Nous allons avoir à trancher. Chacun son métier. Ainsi nous allons pouvoir mener le pays vers une vie plus prospère et plus juste.

En définitive, tout le monde est satisfait des résultats de la Conférence. Il ne reste plus qu'à attendre les décisions gouvernementales.

Dans La Tribune des Fonctionnaires du 25 juillet, Le Leap écrit :

La volonté du gouvernement, je l'ai déjà marqué ici, est de consentir pour les fonctionnaires, un effort analogue à celui qui sera consenti pour les salariés du secteur privé. Il nous intéresse donc au plus haut point de suivre les travaux de la Conférence économique et plus particulièrement ceux de la Commission des prix et salaires industriels où la C.G.T. m'a appelé à siéger.

Et après avoir fait l'historique des débats de la Conférence, il conclut :  
Le 19 juillet, l'accord complet fut réalisé.

Mais posant, relativement aux fonctionnaires, cette question : « Quelle est alors notre situation ? », et pré-

voyant qu'ils risquent encore d'être lésés, il termine ainsi :

Si nous n'avons pas satisfaction, nous saurons, avant toute chose, situer les responsabilités. Dès à présent, soyons prêts.

Vous avez bien compris : d'abord situer les responsabilités ! Et ensuite ? Probablement danser devant le buffet !

Dans Le Peuple (27 juillet), Delamairie écrit :

L'ensemble des mesures préconisées par la Conférence du Palais-Royal donnera satisfaction aux travailleurs, à condition que le coût de la vie ne fasse pas un bond en avant.

Force Ouvrière du 25 juillet est tout heureux :

... Les délégations des organisations se targuent maintenant d'avoir rempli leurs missions.

Cette unanimité prouve cependant pour nous une chose essentielle : à savoir qu'à l'abri des passions politiques et de toute démagogie, les représentants des ouvriers, des paysans, des patrons, ont pu discuter dans la clarté de leurs arguments, devant la précision de leurs chiffres, pour, finalement, aboutir à des accords les satisfaisant les uns et les autres sur les questions posées à un moment précis.

Cette Conférence nationale économique qui a groupé tout ce qui représente la nation productive, c'est nous qui l'avons demandée, c'est nous qui l'avons conçue, il est juste qu'aujourd'hui nous nous réjouissons d'avoir pu, en bonne compagnie, la mener à bien.

Bien sûr, « l'attente (des décisions gouvernementales) tempère notre joie » ; mais :

Comment ferait-il pour ne pas tenir compte des suggestions qui viennent de lui être communiquées ? Par quelle aberration soudaine, sous l'influence de quelles honnêtes pressions pourrait-il ignorer ou feindre d'ignorer, etc.

Henri Raynaud est lui aussi bien content, qui écrit dans la Vie Ouvrière (25 juillet) :

... Les délégués de la C.G.T. à la Conférence, s'ils sont satisfaits et

fiers des résultats obtenus, sont maintenant dans l'attente de la décision du gouvernement.

Et de conclure par cette phrase dont on peut se demander si la fin est ou non ironique :

Mais que l'on n'oublie pas que les sacrifices faits par les travailleurs dans la production et qu'ils veulent encore amplifier, deviendraient impossibles, le jour où la justice sociale ne se manifesterait plus à leur égard.

On peut toujours le rapprocher de cette autre phrase, citée dans notre dernière revue de presse, et qu'il écrivait dans la V.O. du 22 juin : « A la suite de l'augmentation de 100 % de la production, seuls les profits ont augmenté, alors que le pouvoir d'achat des salaires a diminué. »

Quant à Frachon, est-il naïf, ou feint-il de l'être, quand il déclare (V.O. 25 juillet et Peuple 27 juillet) :  
« Pour notre part, nous ne pourrions plus nous sentir liés au développement de la production si nous avions la certitude que l'effort de la classe ouvrière est utilisée pour les intérêts égoïstes d'une classe de privilégiés.

Mais en ce qui concerne la décision gouvernementale, minute, papillon ! Ne mélangons pas les serviettes et les torchons ! C'est à quoi s'évertuent Monmousseau et Dufriche dans la V.O. du 25 juillet. Le premier écrit :

Quoi qu'il en soit, la question des 25 % passe, dès maintenant, sur le plan gouvernemental et parlementaire. Nous trouvons que c'est très bien ainsi puisque chaque parti qui, voilà deux mois, était devant les électeurs devra donner sa mesure et en tout premier lieu le M.R.P.

Il est prouvé qu'en accordant 25 %, il est non seulement possible de stabiliser les prix, mais qu'on peut et doit les réduire.

Les ministres du M.R.P. en ont les moyens entre leurs mains...

Et le second :

Mais il y a encore le gouvernement, à qui revient le droit de décider. Il est presque certain que MM. Bidault, de Menthon et Robert Schuman vont... etc.

Tiens ! le gouvernement français ne compterait-il plus que trois membres ? Et tous du M.R.P., encore ? Que sont donc devenus nos autres Excellences ?

Qu'on ne cherche pas à « noyer le poisson » ! Jusqu'à preuve du contraire, la solidarité ministérielle reste entière, et finalement, c'est bien au tripartisme Bidault-Thorez-Gouin que nous devons la réalisation de ces « nouvelles espérances » dont parlait Carn dans Le Métallo.

Et justement, en attendant de savoir si le taux des augmentations de salaire sera de 25 ou 21, ou 19, ou 15, ou... %, nous venons d'apprendre que notre bon pain blanc quotidien coûterait de 14 à 16 francs le kilo, et que, sans tarder, les tarifs ferroviaires allaient être augmentés de 15 et 35 % ! L'Etat-Patron-Tripartite donne le bon exemple ! Gare aux incidences et répercussions de ces augmentations !

Entre nous, camarades, vous n'avez pas l'impression qu'avec toute cette collaboration et cette union, ces discours et ces pommades, nous allons une fois de plus être « couillonnés » de la belle manière, et rester « Gros-Jean comme devant » ?

Drôles de Syndicats !

Dans Force Ouvrière du 25 juillet, Fréour, (Fédération du Bâtiment et du Bois) écrit à propos de la Conférence économique, un article intitulé : « Le résultat sera-t-il durable ? », et dans lequel on peut relever le parallèle suivant entre Syndicats ouvriers et patronaux :

Mais alors que les Syndicats ouvriers savent allier la défense de leur adhérents à l'intérêt général (les efforts de la classe ouvrière en faveur de la production en sont un témoignage probant), les Syndicats patronaux ont pour objectif essentiel d'assurer la sauvegarde des intérêts matériels de leurs membres.

Voyez-vous ces Syndicats patronaux qui « ont pour objectif essentiel d'assurer la sauvegarde des intérêts matériels de leurs membres » ?

Si les Syndicats ouvriers avaient, au début du siècle, à l'époque de la Charte d'Amiens, de si mesquines prétentions, grâce à leurs dirigeants ils n'en sont heureusement plus !

Mais au fait, c'est peut-être la raison pour laquelle les cotisants sont si souvent les couillonnés !

Ce 28 juillet.  
H. VIDALENCHÉ.

N.D.L.R. — Cette revue de presse avait été rédigée par notre camarade Vidalenché pour le numéro d'avant de F.O. La grève des postiers nous a obligés à sortir un numéro spécial à la place du journal prévu. Cependant, à la veille des luttes revendicatives qu'impose la hausse du coût de la vie, les réflexions de notre camarade restent d'actualité.

## INDEPENDANCE DU SYNDICALISME !

Choisissons-en aujourd'hui trois petits exemples... sans commentaires.

Dans Force Ouvrière, du 4 juillet, Neumeyer écrivait :

« Déjà, en décembre dernier, je sais trop combien nous avons eu de difficultés pour empêcher la masse de nos camarades de se laisser entraîner à des mouvements de révolte qui se seraient traduits par une grève illimitée. Nous avons et nous avons toujours le souci de l'intérêt général de la nation, et malgré les nombreux reproches que nous avons dû subir, nous n'avons pas hésité à engager nos propres responsabilités de militants. »

Dans Le Métallo, (juin 1946) de la R.P., le camarade Poirot consacre son éditorial aux élections du 2 juin. Relevons-y cette phrase pleine d'énergie : « ...c'est en se battant que l'on gagne. La lutte paie toujours ceux qui ne reculent pas devant les tâches. » Mais tenez-vous bien : il s'agit de la bataille pour... la future constitution !

Dans le même organe syndical, Carn écrit :

Une nouvelle bataille électorale vient de se terminer. Dans cette bataille, la réaction avait jeté toutes ses forces dans l'espoir de faire disparaître les avantages sociaux et économiques obtenus par le peuple de notre pays au cours de la récente législature.

Pour nous, syndicalistes, nous avons donné à cette bataille tout son sens : lutte contre la réaction, pour la liberté, pour la démocratie et le bien-être. Nous nous réjouissons de voir que les résultats escomptés par les forces de régression sociale n'ont pas été atteints, laissant ainsi ouvertes, avec de nouvelles batailles, de nouvelles espérances.

Aujourd'hui que s'atténuent un peu les échos de cette grande bataille électorale, nous pensons utile de revenir sur un certain nombre de points qui ont été quelque peu estompés par la lutte qui vient de se dérouler.

Les travailleurs, dont le pouvoir d'achat a sans cesse diminué, apprécieront les avantages sociaux... de la récente législature. Quant aux nouvelles espérances, nul doute que la conférence économique et le tripartisme Bidault-Gouin-Thorez, les comble-

## DANS LES FEDERATIONS

## LA GREVE DES P.T.T.

Le Congrès extraordinaire de Montrouge

Avec ses nombreux délégués mandats par soixante-deux départements, avec sa tenue irréprochable, avec le travail sérieux de ses commissions tant sur le plan revendicatif que sur le plan de l'orientation syndicale, le Congrès de Montrouge, convoqué les 16 et 17 août par le C. N. G., fait date dans l'histoire de la Fédération postale. Les détracteurs du mouvement de grève des postiers ont beau multiplier leurs discours ou leurs articles, « L'Humanité » a beau publier une photographie du Congrès à un moment où les problèmes débattus ne nécessitent pas la présence de tous les délégués, il est un fait que peuvent certifier tous ceux qui ont assisté aux débats, c'est que ces assises organisées en 48 heures, avec des moyens très restreints, ont été une véritable réussite.

Ce premier point établi, il importe, maintenant, de souligner que si les grévistes ont beaucoup parlé de démocratie, ils ont fait, à Montrouge, la démonstration publique qu'ils savaient capables de la mettre en pratique et que c'est à juste titre qu'ils s'en réclament, hautement. Toute l'atmosphère de ce Congrès s'en est ressentie au point de donner aux débats un caractère auquel les militants ne sont plus habitués. On respirait sans contrainte au Congrès de Montrouge, chacun a pu y prendre la parole librement et sans limitation de durée, tant pour approuver que pour critiquer, et l'invective, l'injure, la calomnie n'étaient point dans la bouche des orateurs.

Présidé par Le Prix (Paris-Saint-Lazare) qui place le Congrès sous le signe de l'unité, de l'indépendance et de la liberté, la séance du vendredi 16 août débute par un exposé de Fouquet, de Bordeaux. L'orateur membre du C. N. G., trace un historique de la grève, stigmatise l'attitude des membres du Bureau fédéral et, après avoir fait le point des substantiels résultats obtenus grâce à l'attitude énergique des postiers et de leur Comité national de grève, souligne le fait que la lutte n'est pas terminée puisque certaines catégories, et non des moindres, n'obtiennent pas satisfaction.

Plusieurs orateurs, dont Olivry (Paris-8<sup>e</sup>), Richou (Bordeaux), Legué (Paris), se succèdent ensuite à la tribune afin d'exposer ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour donner satisfaction à ces catégories. Fouquet répond qu'il est en parfaite communion d'idées avec eux. Le C. N. G. s'est battu sur ces questions et si le bilan positif de son action n'est pas plus chargé, il faut s'en prendre à une intervention « malencontreuse » de Le Léan au cours d'une audience au ministère des Finances qui eût lieu le 12 août après-midi.

« Demain, déclare-t-il, nous reprendrons la lutte pour le rétablissement des parités internes et l'aboutissement de toutes les revendications légitimes ». Et sous les applaudissements unanimes, il conclut : « Nous nous battons jusques et y compris la grève générale illimitée pour l'obtention d'un deuxième train de décrets qui nous donne entièrement satisfaction ».

Mourguès de Cerfont-Ferrand prend la parole en fin d'après-midi et élargit le débat : « Ce que nous entreprenons actuellement, c'est de remettre le postier à la place qui lui revient dans la fonction publique. Il nous faudra ensuite sauvegarder notre pouvoir d'achat par l'application de l'échelle mobile des salaires ». Il demande que le statut de la fonction publique soit mis en discussion à la base, démontre que le Congrès n'est pas uniquement placé sous le signe du corporatisme et affirme la solidarité des travailleurs des P.T.T. avec la masse ouvrière du pays tout entier.

Des commissions de travail sont alors désignées. Leur rôle est de mettre au point par catégorie un programme revendicatif qui sera exposé le lendemain par les divers rapporteurs.

Bereaux, secrétaire de la région du Nord, longuement applaudi, ouvre la séance du 17 août réservée à la discussion sur le problème aigu de l'orientation syndicale. « Il n'y a pas d'indiscipline quand on respecte la volonté de base, s'écrie-t-il. Un programme revendicatif a été élaboré. Son aboutissement sera fonction de l'orientation syndicale qui sera adoptée. Le C.N.G. doit avoir pour préoccupation la tenue d'un Congrès national extraordinaire dans le sein de la C.G.T., après renouvellement démocratique des représentations à la base par un vote au suffrage universel et à bulletin secret ». L'orateur estime qu'une commission tripartite composée de représentants du C.N.G., du Bureau fédéral et du Bureau confédéral doit être nommée pour contrôler la régularité des opérations et il termine en démontrant que le C.N.G. est l'unique champion de l'unité syndicale et de la démocratie. « Le problème intéressé la classe ouvrière tout entière, et des espoirs sont nés dans toutes les Fédérations ».

Frexinos (Paris-Nord) se prononce énergiquement pour l'unité : « Nous nous avons suivi avec enthousiasme dans la grève, lance-t-il à l'adresse du C.N.G., mais nous vous quitterions avec le même enthousiasme si vous manifestiez la moindre velléité de scission ». Sa conclusion sera pour demander dans la Fédération renouée la représentation proportionnelle à tous les postes responsables.

Ranc, délégué du Rhône, constate la légalité « morale » du C.N.G. et la légalité « officielle » du Bureau fédéral ; il se prononce contre tout agissement tendant à la création d'une Fédération autonome, demande la transformation du C.N.G. en comité de vigilance, la lutte n'étant pas terminée et suggère que Saillant pourrait arbitrer le conflit.

Stoesel, de Lille, déclare qu'il ne faut pas participer aux travaux du

Conseil national extraordinaire convoqué par le Bureau fédéral ; il souligne d'autre part les difficultés que soulève la création d'une commission tripartite chargée de convoquer un Congrès national extraordinaire. Il estime, quant à lui, qu'il faut profiter du Congrès de Montrouge pour mettre en place un organisme directeur qui réclamera ensuite de la C.G.T. une investiture syndicale que, selon lui, le Bureau confédéral ne pourrait lui refuser. La convocation d'un Congrès national viendrait ensuite.

Margne (Paris) n'est pas de cet avis. Il demande au C.N.G. de poursuivre une action unitaire et réclame la participation au Conseil national.

Chenna (Paris) intervient ensuite dans le même sens : « Nous devons démontrer à tous les travailleurs que nous sommes unitaires et ne pas rompre avec tout un courant du mouvement ouvrier. Une délégation de ce Congrès doit se rendre au Bureau fédéral et quelle que soit la réponse qui lui sera faite, se rendre ensuite au Bureau confédéral. Nos membres de droit doivent aller faire une déclaration au Conseil national sans se laisser lier par les décisions qui pourraient y être prises en dehors de toute démocratie » et de conclure : « Toute autre position est à écarter, car elle apparaîtra comme pouvant conduire à la scission ».

Au cours de son exposé, Bardin, du C.N.G., se prononce également pour l'unité. Il délimite nettement toutes les tendances qui existaient au moment de la reconstitution de la Fédération postale à la Libération et ne se prononce nullement, comme l'a écrit « L'Humanité » du 18 août, en faveur de la formule mathématique « Mieux vaut la servitude que la guerre » qu'il a toujours condamnée. Il rappelle dans quelles conditions est né à Limoges (septembre 1945) le « Comité de vigilance » et son organe : « Le Combat syndical des P.T.T. ». A un camarade qui a déclaré à la tribune : « Maintenant que nous nous sommes libérés de l'insupportable tutelle d'un parti politique, il nous faut aller délivrer les « emprisonnés du Bureau confédéral », il répond : « Qu'ont donc entrepris ces « prisonniers » pour se libérer lors du Congrès confédéral d'avril dernier ? » Se refusant, d'une part, à rompre avec la base communiste qui, dans la majorité des cas, a suivi le mouvement de grève, il ne veut pas, d'autre part, lier son sort à ceux qui « depuis de nombreuses années apparaissent bien plus comme des hommes d'Etat de l'impérialisme français que comme les leaders du mouvement syndical. « Il ne s'agit pas de lutte de places. Nous revendiquons la direction fédérale parce que notre orientation est différente de celle du bureau fédéral. En somme, le combat pour l'unité est lié au problème de l'orientation définie au Congrès de la C.G.T. par le manifeste mi-

noritaire. C'est à l'intérieur de la C.G.T. que la lutte pour un syndicalisme indépendant de tout parti politique et de tout gouvernement doit se poursuivre ».

Le Prix se prononce pour une représentation proportionnelle établie d'après une plate-forme revendicative, mais non d'après des courants politiques. Il refuse d'entrer en rapport avec le Bureau fédéral, accepte cependant le principe d'une déclaration au Conseil national sans participation aux travaux et demande qu'une lettre soit envoyée au Bureau confédéral pour lui faire part des conditions préalables exigées par le C.N.G. pour la réunion d'un Congrès national extraordinaire.

Grimaldi, arrivé à l'instant d'Ajaccio où il a mené la lutte, est l'objet d'un accueil chaleureux de tous les congressistes. Le visage marqué par la fatigue du voyage, il monte à la tribune pour exprimer toute la joie qu'il ressent à l'issue d'un combat victorieux. Nul doute pour lui qu'il ne faille sauvegarder l'unité dans la crise actuelle.

Mourguès, enfin, prend la parole le dernier pour déclarer qu'il ne faut pas se présenter au Conseil national. Le Congrès de Montrouge doit demander à la base de confirmer l'autorité du C.N.G. et de lui donner l'investiture syndicale. Il propose de renouveler les directions à tous les échelons et d'agir vite, « avec ou sans les autres ». Le C.N.G. doit selon lui, prendre l'appellation de « Comité national de grève et d'action syndicale » titre qui lui confère toute l'autorité nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui incombent dans l'immédiat.

Le Congrès se trouve donc en présence de deux courants qui n'arriveront pas à trouver une position de synthèse en commission des résolutions et deux motions sont portées aux voix. Celle de Mourguès l'emporte avec 99 mandats ; celle de Bardin en obtient 24 ; il y a 16 abstentions. Mais le fait que le C.N.G. reste inchangé dans sa composition et dans son appellation, laisse supposer que les délégués n'ont pas saisi au travers de la lecture de motions trop longues, la différence fondamentale qui existe entre les deux positions.

Voilà, résumées aussi fidèlement que possible, les interventions qui m'ont paru les plus marquantes au cours des débats organisés par les « dissidents » de Montrouge. Est-il besoin de souligner la part importante qu'a prise les militants syndicalistes révolutionnaires et leur remarquable tenue quant au problème de l'orientation syndicale ? Nul doute que leur attitude résolument unitaire qui exprime le sentiment profond de la masse des syndiqués, ne finira par l'emporter au mieux des intérêts de la Fédération postale et de l'ensemble de la classe ouvrière.

Emile BILLAUT.

## Les facteurs dans la grève

Dans l'histoire du mouvement syndical des postiers, le facteur s'est toujours trouvé placé au premier plan dans la lutte.

Comment se fait-il que dans la récente bataille que nous venons de livrer, les facteurs ne soient pas entrés unanimement dans le combat ? Pourtant leur volonté de lutte n'était pas moins forte que dans le passé et il faut dire que c'est surtout par le mensonge et la calomnie que les dirigeants fédéraux ont réussi dans certains centraux à neutraliser nos camarades. D'ailleurs, partout où la vérité put se faire jour comme par exemple au 13<sup>e</sup>, au 12<sup>e</sup>, au 20<sup>e</sup> et nombre d'autres bureaux, c'est à la quasi-unanimité que la grève fut votée.

Aujourd'hui, ces mêmes dirigeants, indignes du titre de syndicalistes, n'hésitent pas à s'attribuer le mérite de la victoire. Aussi une mise au point semble-t-elle nécessaire.

Nous nous sommes battus sur un programme revendicatif déposé par la Fédération postale : les « parités externes ». Ce n'est pas sur le programme que nous nous sommes opposés à nos dirigeants, mais sur les méthodes propres à faire aboutir ces revendications. Nous en avions assez de ces manifestations spectaculaires qui finissent par semer la confusion et décourager les camarades, et c'est pourquoi nous avons imposé la seule arme véritablement efficace : la grève générale.

Maintenant le résultat est là, incontestable. Le 15 septembre, le facteur touchera avec rappel du 1<sup>er</sup> juillet l'indemnité compensatrice qui porte son traitement de 36-54.000 à 39-60.000 et le met ainsi au niveau du douanier. Le résultat moral est encore plus important : nous avons démontré que la grève n'était pas l'arme des trusts et chacun a encore présent à la mémoire, la façon rapide dont la Constituante décidait de faire porter les 25 % sur les indemnités, mesure dont bénéficieront tous les fonctionnaires, car, n'est-ce pas, devant l'exemple donné par les postiers, il fallait éviter que le mouvement ne s'étende.

Nous pouvons dire aussi que nous avons ranimé l'enthousiasme des jeu-

nes qui étaient dégoûtés des méthodes employées jusqu'à ce jour et qui, maintenant, reviennent au syndicalisme. Et cela est important pour nous dans les luttes futures, car si nous venons de gagner une bataille, nous ne saurions nous estimer satisfaits, le plus important reste à faire : le relèvement de notre pouvoir d'achat en partant d'un salaire minimum décent. L'Humanité du 24 août nous présente un jeune facteur qui se déclare satisfait d'avoir vu son salaire doublé grâce à l'action de la Fédération postale.

Nous nous dressons contre une propagande aussi néfaste dans l'opinion publique. Le facteur débutant voit son salaire passer de 4.500 à 6.400 net toutes augmentations comprises, ce qui fait un pourcentage de 45 % et nous met loin des déclarations fantaisistes de l'Humanité.

Mais le fond du problème est ici. Est-ce que nous pouvons continuer dans cette voie où le coût de la vie monte plus vite que nos salaires ? Non, ce que nous voulons, c'est la garantie de notre pouvoir d'achat et cela, seule l'échelle mobile peut nous l'assurer actuellement. Ce sont des mots d'ordre qui sont liés intimement : revalorisation de notre pouvoir d'achat garanti par l'échelle mobile et à cela nous devons ajouter, contrôle ouvrier sur la production afin que soient véritablement limités les bénéfices patronaux.

L'expérience nous a démontré que nous ne devons plus rien attendre de l'action parlementaire car si le blocage a été effectif pour les salaires, le coût de la vie n'a jamais cessé de monter. La hausse du coût de la vie n'est donc pas conditionnée par l'augmentation des salaires, mais par la marge bénéficiaire toujours de plus en plus élevée.

La conclusion est que dans les luttes prochaines, le retour aux principes du syndicalisme révolutionnaire s'imposera à la classe ouvrière si elle veut remporter la victoire et là nos camarades facteurs unanimes sauront retrouver leur place, c'est-à-dire à l'avant-garde dans l'action.

H. LAFIEVRE,  
Facteur, Paris-13<sup>e</sup>.

## Au congrès des instituteurs

Le Congrès des Instituteurs s'est tenu à Grenoble du 23 au 28 juillet.

Depuis Jules Ferry jusqu'à nos jours, la part du budget réservé à l'enseignement a été en diminuant de 17 à 6,6 % ; la situation de ses membres a suivi évidemment cette décroissance et l'enseignement populaire qui avait presque supprimé l'analphabétisme en France est en régression. L'inquiétude du personnel pour sa situation matérielle et pour son œuvre laïque est vive, et c'est avec un grand sérieux que le rapport moral du bureau, la revalorisation des traitements, l'échelle mobile, les problèmes d'interclasse, des statuts et de la préparation militaire, confiée ou non aux instituteurs, ont été étudiés.

## Le reclassement

Le Congrès de Noël, unanime, avait chargé le Bureau national élu de lutter pour le reclassement. En fait, après quelques velléités d'action, les réformistes comme Aigueperse reculèrent sous l'influence des partisans de la majorité confédérale comme Delanoue. Ces derniers arguaient que le moment n'était pas opportun et que les instituteurs seraient isolés dans leur lutte. Grève insignifiante, suspension de l'action du Cartel public et les instituteurs se sont réunis à Grenoble sans avoir rien obtenu tandis que la hausse du coût de la vie aggravait encore leur situation. De nombreux délégués dirent à la tribune leurs regrets, mais seule l'Ecole émancipée, représentée par Pennetier, Laval, demandèrent de voter contre le rapport moral, les membres du bureau n'ayant pas rempli le mandat confié à Noël. Aigueperse n'acceptant pas le vote « pour, avec réserves », le Congrès vota sentimentalement pour dans sa grande majorité.

Une discussion sur les traitements eut lieu ensuite. Les fonctionnaires réclament, depuis longtemps, qu'à grade universitaire ou culture égale correspondent des traitements égaux. Depuis des années, les enseignants reculent ; un instituteur qui revient faire l'école est moins payé que s'il garde son poste d'officier à l'armée, etc. On demande donc le « reclassement ». Unanime toute la Fédération l'a voté comme à Noël, mais, fait nouveau important, elle a décidé la grève jusqu'à complète satisfaction.

## L'échelle mobile

En premier de ce reclassement qui supprime une injustice, nous réclameons la revalorisation de nos traitements nécessitée par les augmentations rapides du coût de la vie. Deux méthodes étaient préconisées : l'une, celle de la majorité confédérale, a laissé les prix monter de 85 % environ, puis brusquement propose une augmentation de 25 % depuis juin dernier ; l'autre, celle de l'Ecole émancipée, propose l'échelle mobile. Les deux méthodes étant inconciliables, il fut décidé qu'elles seraient toutes deux exposées au Congrès ; la première par Delanoue et trois camarades, la deuxième par Duthel et deux camarades.

Voici les griefs contre l'échelle mobile qui furent apportés par les premiers.

Les capitalistes augmentent les prix en fonction des salaires ; il y aura donc toujours décalage ; les instituteurs hongrois ont obtenu

assez tard l'échelle mobile, pourtant l'inflation les place dans une situation désespérée ; c'est un moyen à employer en périodes de dépenses improductives ; il est réactionnaire car il empêche les ouvriers, satisfaits, de lutter ; il va séparer les instituteurs de la classe ouvrière ; le Congrès entendit aussi l'hymne habituel à la production et les tonnes d'acier tombèrent sur les délégués silencieux, ceci avec des menaces d'une agitation louche, pleine « d'embuscades et d'aventures ».

Duthel et ses camarades exposèrent d'abord la simplicité de l'échelle mobile : le traitement qui nous a été accordé en février 1945 permettait l'achat d'un certain nombre de produits. En juillet 1946, dix-sept mois après cette période de production accrue chantée par Delanoue et Frachon, les instituteurs qui accomplissent le même travail demandent autant de ces produits. La justesse de cette revendication peut-elle être discutée ? Or, dès son énoncé, majorité confédérale, et trusts, qu'on ne s'attendait pas à voir se rencontrer, tonnent : l'inflation, la défense du franc, la renaissance française, le cycle infernal des prix déferlent en une orchestration savante. On tente de rafraîchir les vieilles nippes de lutte contre l'augmentation des prix, faire rendre gorge aux profiteurs de guerre et de collaboration, aux trafiquants du marché noir, etc. Alors, majorité confédérale, si c'était en votre pouvoir, depuis deux ans, quel crime de ne pas l'avoir fait ! Et si vous avez été impuissants comme les faits le prouvent, pourquoi le réaliserez-vous maintenant où tous les adversaires du peuple français qui se traient en 1944 reconstituent presse, syndicats patronaux, partis politiques ? Les profits patronaux ont quadruplé l'année dernière pendant le blocage des salaires ; l'échelle mobile fonctionne pour les bénéficiaires et pour les prix. Si elle est appliquée aux salaires, le patron hésitera à augmenter ses prix ; il cherchera l'augmentation de son profit vers l'amélioration technique au lieu de le trouver dans les bas salaires et les prix élevés. L'échelle mobile est le moyen efficace d'empêcher les trusts de faire payer à la seule classe des travailleurs les pertes de cette guerre, sans qu'ils en supportent eux-mêmes les conséquences. Comment les instituteurs pourraient-ils se couper de la classe ouvrière en lui proposant une telle arme ? Laissez-nous aller lui exposer en toute liberté en même temps que vous et vous verrez les résultats. Réforme trop facile qui éviterait des luttes ouvrières, Delanoue ! Deviendrez-vous gauchiste dans votre désir de piper des mandats ? Pouvez-vous, majorité confédérale, qui a appliqué le blocage des salaires devant la montée des prix sans aucune protestation, oser parler ainsi ? Vous ne trompez personne. Est-ce qu'on craint l'inflation quand il s'agit de payer les actions de la Banque de France à un taux plus élevé que celui de la loi ? Quand on fait des exercices coûteux de manœuvres navales au large de Cherbourg ? Quand on paye des dépenses militaires sans compter ? Le Congrès enthousiaste acclame la démonstration claire de nos camarades et l'échelle mobile est adoptée par 741 voix contre 400.

Marcelle COSTENTIN.

(Voir suite en 4<sup>e</sup> page)

## LES EMPLOYES DOIVENT SE PREPARER AU COMBAT

Nous avons ici maintes fois dit que la réglementation des salaires par la voie de l'arbitrage de l'Etat, même assortie des travaux de commissions auxquelles participent, à titre de décoration des bonzes syndicaux, était une duperie.

Lorsque le 29 juillet, le ministre du Travail de M. Bidault sortit son arrêté, on pouvait constater différentes choses. D'abord, cet arrêté était rédigé dans les formes chères au charabia officiel, si nécessaire à obscurcir les textes à l'aide desquels on veut spolier les travailleurs. La seule chose claire, c'était bien que l'arrêté abrogeait les avantages du texte précédent du 12 juin, avantages acquis grâce à l'action directe

de nos camarades lyonnais. Les bons apôtres pourront essayer de faire prendre aux syndiqués des vessies pour des lanternes : il y a là un recul que rien ne doit camoufler. Après une période de silence prudent, certains bonzes entonnèrent un chant d'allégresse : cet arrêté était un succès ! Les mêmes qui disaient, en 1945, que grâce à l'application du coefficient 115 à la majorité du personnel le plus mal payé, presque personne ne toucherait le salaire, à l'époque déjà dérisoire, de 3.470 fr. ; les mêmes, dis-je, viennent faire des calculs sur cette base pour trouver une majoration de 35 % !

R. DUMONT.  
(Voir suite en 4<sup>e</sup> page)

# La grève chez Rateau

Comme dans beaucoup d'autres usines, le 3 septembre, la direction de chez Rateau n'avait pas encore mis en application le décret du 29 juillet qui accordait 14,5 % pour les manœuvres et 17,3 % pour les professionnels.

Le mécontentement était grand dans l'usine, et la délégation, que la direction s'était enfin décidée à recevoir pour discuter des modalités d'application de la loi, obtint, à force de discussion, 1 franc de plus pour les manœuvres, ce qui les amenait au même pourcentage que les professionnels, soit 17,3 %. A noter que le délégué C.F.T.C. se déclare d'accord avec la proposition patronale, tandis que les délégués C.G.T. décident de se retirer.

Le mercredi 4 septembre, chaque délégué de sous-section met au courant les ouvriers de son collège, et une grève de protestation, de 9 h. à 10 h., est décidée pour appuyer la délégation. Toute l'usine était à fond pour l'action. « Il y a assez longtemps qu'on nous fait attendre, et avec la hausse du coût de la vie, l'augmentation sera mangée avant d'être touchée. »

A l'assemblée générale, tous les ouvriers mandatent leur délégation pour défendre les 25 % intégralement et sur les salaires actuels. Comme le délégué de la C.F.T.C. ne veut pas se prononcer sur cette base, les ouvriers décident qu'il ne fera pas partie de la délégation. Le délégué de l'usine du Pré-Saint-Gervais vient saluer les grévistes de La Courneuve et les assure de l'appui total du Pré, dans l'action pour nos salaires. Le délégué employé, se retranchant derrière des promesses patronales, déclare, dans un silence glacial, ne pas pouvoir être pour la grève. L'on verra plus loin que les employés, confiants dans les « promesses » du patron, seront « arrangés » par celui-ci. Les délégués se préparent à monter à la direction quand les adhérents de la C.F.T.C. viennent se désolidariser publiquement de leur délégué et déclarent être aux côtés du reste des copains. Un jeune C.F.T.C. remplace leur délégué défaillant.

La délégation monte à la direction, qui déclare ne pouvoir traiter sans qu'Anxionax, grand patron, ne soit là, et il ne sera là qu'à 11 h. 30. La direction demande qu'on reprenne le travail.

La délégation redescend donner les résultats. La majorité décide d'attendre Anxionax — qui est, paraît-il au ministère — sans cesser la grève, ça le fera peut-être venir plus vite.

Et comme la grève n'est pas légale et qu'on demande plus que l'accord C.G.T.-Gouvernement, un comité de grève est formé, qui prendra la direction des opérations pendant la durée de la grève. Le secrétaire de la section syndicale demande si les ouvriers sont opposés aux propositions suivantes : les délégués et suppléants, plus les secrétaires des sous-sections syndicales auxquels seront joints un ou deux manœuvres et ouvriers par collège, formeront le comité de grève.

Accord des grévistes, et le comité de grève est formé par l'adjonction de la base à sa représentation élue dernièrement lors des élections par sous-section.

Le secrétaire de la section syndicale déclare que maintenant seul le comité de grève est habilité pour prendre des décisions et qu'il va se réunir, pour élire son bureau, au local réservé au syndicat.

Election du bureau. — Un secrétaire général, un responsable au service d'ordre, un responsable à la sécurité, un responsable à la propagande, un responsable au ravitaillement, un trésorier.

Le bureau détermine les grandes lignes de ses tâches.

Vers 11 heures, Anxionax arrive. Il déclare qu'il ne recevra pas le comité de grève, mais devant la fermeté des gars, il cède sur ce point à condition que les ouvriers reprennent le travail durant les pourparlers.

Le comité de grève flotte et cède. Et une partie des ouvriers, dont c'est l'heure de manger, va à la cantine, et l'autre rentre dans ses ateliers où il y a un genre de grève perlée.

A midi 30, quand le premier service sort, il ne prend pas le travail et attend les résultats dans la cour.

A 13 heures, les patrons décident tout à coup qu'ils ne peuvent pas prendre de décisions sans la présence de l'inspecteur du travail. Ils demandent, en outre, que l'on fasse excep-

tion dans la grève pour les moteurs à réaction qui sont aux essais. Arguments habituels : aviation, commandes du gouvernement... Le secrétaire répond qu'il n'y a pas de moteur à réaction qui tienne.

Le grand patron dit qu'il prend bonne note et qu'il s'en rappellera. Le comité de grève se retire et les ouvriers, mis au courant, décident à l'unanimité de continuer la grève.

Le piquet de grève ne laisse pas sortir la voiture de l'usine qui avait reçu l'ordre d'aller chercher l'inspecteur du travail. Celui-ci viendra à pied.

Par contre, le linge pour la cantine rentre, parce qu'il est utile aux ouvriers.

L'inspecteur du travail arrive à pied. On l'emmène dans le bureau où siège le comité de grève. Là, on l'informe de la volonté des ouvriers de continuer la grève. François, permanent du syndicat de La Courneuve, arrive et déclare que les ouvriers ont tort de faire grève et qu'il fallait « réparer le mal » ainsi fait en reprenant immédiatement le travail. Le comité de grève, unanime, s'élève avec l'appui des ouvriers présents, contre le point de vue de François. A noter d'ailleurs l'attitude antisindical de François, qui a émis cette condamnation de la grève devant le représentant gouvernemental, l'inspecteur du travail, qui marche à tout coup avec le patron.

La délégation monte chez le patron, avec François et l'inspecteur du travail. Ils réussissent à faire reprendre le travail jusqu'à 16 h. 30, à la condition expresse que, si satisfaction n'était pas donnée, la grève reprendrait.

A 16 h. 30, assemblée générale de l'usine. Le patron ne veut pas céder. Les ouvriers décident la continuation de la grève.

Le lendemain matin, la grève continue. Arrivent des permanents de la rue Pierre-Timbaud : Linet, Hureauux, François, etc. Ils se mettent au courant et font pression sur le comité de grève pour qu'il fasse reprendre le travail. Le comité déclare qu'il est mandaté pour continuer la grève jusqu'à satisfaction. Mais, déjà, avec l'appui des dirigeants, les moins combattifs veulent céder, alléguant la loi ; le patron de combat Rateau qui ne voudra pas donner les 25 % ; la durée de la grève, etc.

De guerre lasse, le comité de grève accepte qu'une prise de contact ait lieu entre le secrétaire syndical, un délégué ouvrier et les trois permanents de la Fédération. Ce qui ne devait être qu'une simple prise de contact dura trois heures. Mais la combativité des ouvriers était telle que le patron fut obligé de céder. Ce ne sont pas les discussions autour du tapis vert qui nous ont fait obtenir quelque chose, mais le fait que la discussion était appuyée par la grève. La délégation redescend au comité de grève, donne les résultats de ses pourparlers et demande aux délégués leur accord pour la reprise. Je demande à ce moment ce qu'il en est

pour les corporations diverses (bâtiment, peinture, serrurerie, etc.). La question n'a pas été réglée, et les permanents déclarent : « Vous verrez cela ultérieurement. » Ultérieurement, cela veut dire que ces catégories n'auront pas satisfaction.

Avant de savoir si les compagnons étaient d'accord, sans aucun souci de la démocratie, les compresseurs sont remis en marche. Linet, à l'assemblée générale, lit la lettre signée par le patron, où il est dit que l'accord ne sera exécuté qu'au moment où le conseil d'administration en aura délibéré. Les ouvriers ne veulent reprendre le travail qu'au moment où l'accord sera effectif. Les trois permanents se succèdent à la tribune et renouellent leur pression pour la reprise, m'interdisant même la parole. Je réussis à remettre aux voix la reprise, elle est repoussée. Une autre manœuvre de division est tentée : disperser les ouvriers et faire les votes dans chaque atelier.

Et alors, les permanents syndicaux mêlent à une question purement syndicale des problèmes politiques et me font grief de mes opinions politiques. Devant ces pressions multiples et ces manœuvres antidémocratiques, même le chef du personnel assistait à l'assemblée générale, les ouvriers reprennent le travail.

## LEÇONS DE LA GREVE

Des leçons très importantes doivent être tirées de cette grève dans une usine importante de la métallurgie parisienne :

1° La grève, arme de classe des ouvriers pour résister à l'avilissement de nos conditions de vie, a démontré son efficacité, alors que les patrons ne voulaient donner que 14,5 % aux manœuvres et 17,3 % aux professionnels. Ils ont été obligés de lâcher 25,5 % pour les manœuvres et 21,8 % pour les professionnels.

2° L'unité entre les ouvriers syndiqués à la C.G.T. et à la C.F.T.C., s'est faite dans l'action. Alors que le délégué C.F.T.C. hésitait et était prêt d'accepter les propositions patronales, devant la fermeté des ouvriers les gars de la C.F.T.C. ont marché à fond. Ceci démontre que, loin d'être une arme de division, la grève permet d'unir tous les ouvriers dans l'action.

3° Les employés, qui ont cru aux promesses patronales, se voient aujourd'hui lésés. Aussi, seule une action de solidarité de la part des employés, unis aux ouvriers, aurait obligé le patron à signer les mêmes avantages pour tous. Cette leçon ne doit pas être perdue. Les ouvriers ne devront pas tenir rigueur aux camarades employés, mais la prochaine fois la solidarité d'une catégorie de salariés avec une autre devra jouer à plein pour un mouvement unanime.

4° Les permanents fédéraux n'ont pas respecté les règles de la démocratie syndicale qui exige que ce soit la base qui commande et non les « sommets ». Les dirigeants doivent être au service des ouvriers, et non le contraire.

5° Le comité de grève aurait dû élargir son action, faire une propagande large, être plus ferme, et envoyer de larges délégations dans les usines de la région qui étaient dans la même situation que nous. Plus il y aurait eu d'usines dans l'action, plus vite les patrons auraient cédé.

6° La grève de chez Rateau a remporté un succès non négligeable, mais déjà la hausse du coût de la vie, qui s'est élevé de 43 % en trois mois, a mangé, et bien au delà, notre augmentation.

La lutte devra reprendre, car les patrons sont décidés à nous faire manger de la vache enragée, et, pour régler les problèmes des salaires et des prix, il nous faudra établir un cahier de revendications très précis, comportant :

Un salaire minimum vital en rapport avec le coût de la vie ;

L'échelle mobile pour garantir ce minimum contre toute hausse du coût de la vie ;

Le contrôle ouvrier sur les livres de comptes, l'abolition du secret commercial pour stabiliser le coût de la vie.

Les postiers, les fonctionnaires nous montrent la voie. Camarades de chez Rateau, confiance, la métallurgie ne restera pas longtemps en arrière.

Robert LAMOTTE.

Imp. Centrale de la Presse  
66 rue J.-J.-Rousseau (10<sup>e</sup>)  
Le Directeur-Gérant : PENNETIER.

# Les employés doivent se préparer au combat

(Suite de la page 3.)

Il faut être honnêtes, camarades ! Les travailleurs qui, d'après les bonzes, étaient les plus mal payés en 1945, étaient à cette époque au coefficient 115. Les points Croizat, conquis de force par la grève de nos camarades de Lyon, amenaient le salaire de ces employés au coefficient 130, ce qui les portait autour de 4.500 francs. L'augmentation dite « de 25 % », les conduit aujourd'hui à un minimum de 5.390 francs et à un maximum de 5.645 francs. Rien ne dit que les patrons, trop heureux des dispositions de la législation Croizat, accorderont le maximum ! En effet, le ministère indique à qui veut l'enten-

dre qu'il faut procéder à un nouveau reclassement. C'est donc 19,75 % d'augmentation réelle que ces travailleurs les plus mal partagés vont percevoir. D'autres catégories d'allieurs auront encore moins ! Je dis AURONT, car la majorité des camarades vivent à ce sujet d'acomptes et ne savent pas au juste ce qui leur revient dans le fatras des minima majorés des 4 ou 8 %, accompagnés de maxima et de moyennes dont toutes les chausse-trappes ont été savamment disposées par une administration vigilante à dupier le salarié. « Patientez ! », dit-on aux camarades, la Commission se réunit et là vos défenseurs feront merveille. Ils vous obtiendront le maintien des avantages acquis. » Il est possible qu'ils y arrivent en partie quoique des marchandages rognent certainement pas mal du terrain conquis dans la lutte. La bourgeoisie est trop habile dans ces énéacles où elle se sent plus à son aise qu'en face des travailleurs au bureau ou à l'usine. Mais, de toute façon, lorsque ces « messieurs » auront condescendu à lâcher quelques miettes, cet argent, dû depuis longtemps, aura perdu de sa valeur d'achat pendant que le patronnat aura fait, lui, de substantiels bénéfices ! La vie aura continué de monter (26 % entre juillet et août !) et le travailleur berné aura au moins six mois de retard !

Il est temps de se préparer à la lutte, d'exiger l'échelle mobile pour défendre notre pouvoir d'achat, de rompre avec les paroles stériles, d'utiliser l'action directe, la grève si nécessaire, et d'exiger pour arrêter la hausse des prix, le contrôle des travailleurs sur les livres de comptes des patrons, le renforcement des comités de contrôle populaires animés par notre C.G.T., de créer un système coopératif de distribution. La valeur de ces solutions est tellement reconnue par nos dirigeants fédéraux que ceux-ci en ont supprimé l'expression dans le compte rendu publié par « l'Echo des Employés », du Congrès fédéral de Vichy où, en mars dernier, nous avons défendu ces positions. Mais aucune manœuvre d'évitement de la voix de la minorité ne réussira à briser la volonté des camarades décidés à faire respecter la véritable démocratie syndicale. Dans nos syndicats et dans nos sections syndicales, exigeons le maintien des avantages acquis, le paiement des 25 % sur ces positions conquises et la lutte pour l'échelle mobile. Face au patronat, n'acceptons aucun recul et préparons l'offensive. Le syndicalisme n'a pas à se laisser prendre au filet des textes ministériels ni aux turlupinades des éternels satisfaits alors que les travailleurs sont, de plus en plus, misérables. Ces satisfaits ont, pour la plupart, d'ailleurs dépassé le salaire de 6.000 francs qu'ils estiment si suffisant pour les autres. A l'heure actuelle, le salaire vital de base doit être de plus de 8.000 francs et les travailleurs doivent lutter pour ce salaire vital garanti par l'échelle mobile.

R. D.

## Au congrès des instituteurs

(Suite de la page 3.)

### La préparation préliminaire

Puis vient la discussion sur la préparation militaire. Labrunie (majorité confédérale) veut une armée forte et démocratique, il approuve la P. M. envisagée par le plan Michelet. Juliette Harzelec lui répond en faisant l'historique de l'action pour la paix menée par la majorité du syndicat avant cette guerre et cite notre camarade Lapière auquel le Congrès rend un hommage ému. Elle explique que la P. M. qu'on veut étendre à tous les jeunes pendant plusieurs années a déjà été pratiquée en Italie et en Allemagne fascistes. Des camarades de l'Ecole émancipée expliquent qu'il est impossible de démocratiser une armée en régime bourgeois : que l'Etat n'a jamais trouvé d'argent pour les œuvres sociales laïques de la jeunesse assurées gratuitement et avec dévouement par de nombreux instituteurs de province, mais que pour la P. M., il a trouvé des millions.

Le vote donne une faible majorité à la thèse Labrunie.

### La représentation proportionnelle

Une discussion confuse eut lieu sur les statuts. Notre camarade Valière fit adopter, à l'unanimité, la proportionnelle afin de permettre à toutes les tendances une représentation au bureau national. Des amendements demandés par la majorité confédérale, peu compris du Congrès, semblent avoir annulé en fait le premier vote unanime. Il faudra veiller.

### Pour un syndicalisme d'action, unissons nos efforts

En résumé, Congrès intéressant qui a adopté des revendications justes et bien étudiées, qui a décidé d'agir énergiquement pour les faire aboutir, comme nos camarades postiers s'y décideront plus tard.

Ainsi, dans différentes fédérations, s'affirme un courant qui veut ramener la C. G. T. dans la voie de la fidélité à la lutte émancipatrice des travailleurs.

Front Ouvrier peut jouer un rôle de coordination de tous ces efforts qui apparaissent et les mener vers le succès. Renforcez-le de votre adhésion personnelle.

Marcelle COSTENTIN.

N. D. L. R. — A noter, pour en reparler, l'attaque hypocrite que fit, à la tribune du Congrès, le nommé Vogué contre notre camarade M. Costentin dont l'intervention brillante sur l'échelle mobile fut applaudie longuement par les trois quarts des délégués debout.

## Bulletin d'abonnement

Je déclare souscrire un abonnement de :

— 12 numéros (40 fr.).

— Soutien (12 numéros : 100 fr.).

A dater du

NOM

ADRESSE

Mettre ce bulletin sous enveloppe à l'adresse de M. Pennetier, 17, rue de Normandie, Créteil (Seine), c. c. postal : Paris 5.259-15.